

BULLETIN D'INSCRIPTION du VIDE GRENIER du 09 MAI 2024

NOM :
PRENOM:
ADRESSE COMPLETE:

Code Postal:
TELEPHONE (obligatoire)
PROFESSION:
Professionnel (n° Siret):

1 X Emplacement : chèque de 10€ (A l'ordre du comité des fêtes)
2 X Emplacement : chèque de 20€ (A l'ordre du comité des fêtes)

PIECES A FOURNIR Obligatoirement:

- Photocopie recto verso d'une pièce d'identité (permis de conduire, passeport, carte d'identité ou carte de séjour)
- Carte professionnelle pour les PRO
- Chèque de l'emplacement

A Défaut d'un seul élément, le dossier ne sera pas retenu.

ATTENTION: L'Association se réserve l'attribution des places ,en fonctions des possibilités, le choix et le nombre d'exposants.
(limité à 300 emplacements maximum)

Je soussigné, M _____ *, accepte le règlement, m'engage à participer et atteste sur l'honneur ne participer que deux fois par an à la vente au déballage.*

Signature de l'exposant:

PLAN VIDE GRENIER



RÈGLEMENT DU VIDE GRENIER DU JEUDI DE L'ASCENSION

·Le Comité des fêtes de LORIOU DU COMTAT, est l'organisateur de la vente au déballage de ce jeudi de l'Ascension.

·Conformément à l'article L310-2 du Code de commerce concernant la vente au déballage, l'exposant s'engage et atteste par écrit et sur l'honneur qu'il ne dépassera pas deux participations dans l'année.

·En cas d'intempérie, la manifestation sera annulée (information par voie d'affichage en Mairie). Les emplacements seront alors remboursés, s'il n'y a pas eu déballage. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident et se réservent le droit d'annuler la manifestation.

Un emplacement de 4 mètres linéaires est réservé aux exposants, pour un montant de 10 euros. L'emplacement est limité maximum à 2 espaces par exposant. Le libellé des chèques est au nom du COMITE DES FÊTES DE LORIOU DU COMTAT

·Cette manifestation est limitée à 300 emplacements pour des raisons d'encadrement et de sécurité.

·**Attention:** L'Association se réserve le droit en cas d'absence de l'exposant, d'encaisser le chèque de réservation de l'emplacement, à titre d'indemnité. En cas d'impondérable, l'exposant devra en aviser l'organisateur **au plus tard le LUNDI 06 MAI 2024.**

L'accueil des exposants se fera de 6h00 à 7h30. La vente au public débutera à partir de 8h00 et ce jusqu'à 18h00 par respect du public. Nous demandons aux exposants d'arriver au plus tard à 7h30 pour pouvoir déballer dans de bonnes conditions, de respecter les passages (portes, fenêtres) et accès riverains.

Les exposants s'engagent à ne pas vendre de marchandise alimentaire

** Attention: Les véhicules ne pourront pas stationner sur l'emplacement du déballage. Après avoir déchargé le matériel et objets, les exposants devront stationner leur véhicule sur les parkings prévus à cet effet. Les gros véhicules et remorques ne sont pas autorisés à stationner sur le lieu de la manifestation. Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre à son départ. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

·Vide Grenier de L'Ascension

·Le jeudi 09 MAI 2024 De 8h à 18 h

·Les inscriptions sont à retourner au Comité des Fêtes

·Mairie de LORIOU DU COMTAT 84870 LORIOU DU COMTAT

·La promotion de cet évènement se fera par les médias habituels, par voie de presse, radios, tracts et affiches.

·L'inscription devra obligatoirement être accompagné des documents demandés, signature, mention manuscrite obligatoire, carte d'identité et du chèque de paiement du prix total de votre emplacement. A DÉFAUT L'INSCRIPTION NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

·LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EST FIXÉE AU lundi 06 mai 2024

·L'emplacement est d'une participation forfaitaire de 10 euros pour un espace d'environ 4 mètres linéaires. Il est limité à maximum 2 espaces par exposant.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Président du Comité TEL 06.18.98.03.15

ORGANISATION 2024 : Les places seront disponibles par ordre chronologique d'arrivée sur les lieux le matin même. Les exposants qui désirent se regrouper pourront prendre possession des emplacements voisins et mitoyens, en se présentant ensemble aux entrées du vide grenier (voir plan ci-joint)

Les exposants s'engagent à accepter l'emplacement qui leur sera imposé par le comité des fêtes selon arrivage.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toutes candidatures et d'annuler toutes inscriptions ou d'exclure tous exposants qui, à leur avis, troubleraient le bon ordre ou la moralité de la manifestation et ceci sans qu'il puisse leur être réclamé d'explication ou d'indemnisation d'aucune sorte.